

# Opérations de visite et saisie dans le secteur de la commercialisation des verres optiques

Publié le 10 juillet 2014

---

La rapporteure générale de l'Autorité de la concurrence confirme que des opérations de visite et saisie inopinées ont été réalisées le 9 juillet dans le secteur de la commercialisation des verres optiques.

Les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence ont procédé le 9 juillet 2014, après autorisation d'un juge des libertés et de la détention, à des opérations de visite et saisie inopinées auprès d'entreprises suspectées d'avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la commercialisation des verres optiques.

A ce stade, ces interventions ne préjugent bien évidemment pas de la culpabilité des entreprises concernées par les pratiques présumées, que seule une instruction au fond permettra le cas échéant d'établir.

## **Les services d'instruction**

En raison du principe de séparation entre l'instruction et la décision, les services d'instruction sont placés sous la seule autorité du rapporteur général.

## Contact(s)

Virginie Guin

Directrice de la communication

01 55 04 02 62

Contacter par mail

Yannick Le Dorze

Adjoint à la directrice de la  
communication

01 55 04 02 14

Contacter par mail